

Les frais de l'assurance-vie* BATI épargne

Montant minimal de versement initial : 5 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 0€

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	:	Frais appliqués en 2023 (en phase de constitution) : 0,60%/an
Support unités de compte	:	Frais appliqués en 2023 : 0,84%/an
Support Eurocroissance	:	NA
Gestion pilotée ou standardisée	:	Frais appliqués en 2023 : 0,40%/an supplémentaire des encours gérés sur les supports en unités de compte

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	:	1,95%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	:	0,75%
Fonds obligations (moyenne)	:	0,61%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	:	0,20%
Fonds immobilier**** (moyenne)	:	1,50%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	:	0,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	:	0,80%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	:	0,37%

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Gestion déléguée - Orientation Prudente (moyenne)	:	1,20%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	:	0,43%
Gestion déléguée - Orientation Equilibrée (moyenne)	:	1,20%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	:	0,43%
Gestion déléguée - Orientation Dynamique (moyenne)	:	1,20%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	:	0,43%

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	:	NA
<i>frais proportionnels (en % de l'encours)</i>	:	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	:	Frais appliqués en 2023 : 2,50% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	:	NA
Frais d'arbitrage		
proportionnels ou forfaitaires	:	Frais appliqués en 2023 : - Gestion libre : 0,5 % maximum des montants arbitrés - Option d'arbitrage automatique : 0 % des montants arbitrés
nombre d'arbitrages gratuits par an	:	En Gestion libre, le premier arbitrage effectué chaque année est gratuit
Frais de transfert sortant vers un autre produit	:	NA
Frais sur les versements de rente	:	3%
Frais de rachat	:	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « actions » inclut les ETF et les foncières cotées (SIIC) mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du produit au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.